



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
MAIRIE DE SAUZON

Arrêté n° : 2026A049

Objet : TRAVAUX / OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Localisation : Kériéro

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande du mercredi 15 avril 2026 présentée par la société « Assain'ile », représentée par Monsieur Portugal David, 566 les Semis, 56360 SAUZON ;

CONSIDÉRANT la demande pour la création de fossés ;

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose au bon déroulement des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, la société « Assain'ile » est autorisée à occuper le domaine public situé à « Kériéro » du mercredi 15 avril 2026 au vendredi 17 avril 2026 de 08h00 à 18h30.

ARTICLE 2 : La signalisation, les panneaux et toutes mesures de sécurité seront mis en place par l'entreprise. La route sera barrée, suivant le plan annexé.

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune de SAUZON, l'adjoint aux travaux et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BELLE ILE EN MER seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera envoyée aux services de :

- Gendarmerie
- Pompier
- Collecte des déchets

Fait à SAUZON,
Le mercredi 15 avril 2026


Le Maire,
Ronan Juhel

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.